



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-119440>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **24-119440**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : CG des Alpes-Maritimes - Direction de la Construction et du Patrimoine (06)

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : 2024M0236 - Marché de conception réalisation pour la couverture mobile et la mise en accessibilité de la terrasse de l'hémicycle de l'Hôtel du Département

Description : Marché de conception réalisation pour la couverture mobile et la mise en accessibilité de la terrasse de l'hémicycle de l'Hôtel du Département

Identifiant de la procédure : 71524b9c-423e-4a48-909b-ec8f9b16c85b

Identifiant interne : 2024M0236

Type de procédure : Dialogue compétitif

2.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv) : 45261000 Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 45420000 Travaux de menuiserie et de charpenterie

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 45421100 Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Situation analogue à la faillite prévue dans la législation nationale : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement d'appel public à candidatures

Faillite : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement d'appel public à candidatures

Corruption : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement d'appel public à candidatures

Concordat : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement d'appel public à candidatures

Participation à une organisation criminelle : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement d'appel public à candidatures

Accords avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement d'appel public à candidatures

Manquement aux obligations dans le domaine du droit environnemental : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement d'appel public à candidatures

Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement d'appel public à candidatures

Fraude : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement d'appel public à candidatures

Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement d'appel public à candidatures

Insolvabilité : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement d'appel public à candidatures

Manquement aux obligations dans le domaine du droit du travail : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement d'appel public à candidatures

Biens administrés par un liquidateur : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement d'appel public à candidatures

Coupable de fausses déclarations, non-communication, n'a pas été en mesure de fournir les documents requis et a obtenu des informations confidentielles de la présente

procédure : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement d'appel public à candidatures

Motifs d'exclusion purement nationaux : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement d'appel public à candidatures

Conflit d'intérêt créé par sa participation à la procédure de passation de marché : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement d'appel public à candidatures

Association directe ou indirecte à la préparation de cette procédure de passation de marché : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement d'appel public à candidatures

Coupable d'une faute professionnelle grave : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement d'appel public à candidatures

Résiliation, dommages et intérêts ou autres sanctions comparables : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement d'appel public à candidatures

Manquement aux obligations dans le domaine du droit social : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement d'appel public à candidatures

Paiement des cotisations de sécurité sociale : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement d'appel public à candidatures

État de cessation d'activités : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement d'appel public à candidatures

Paiement d'impôts et taxes : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement d'appel public à candidatures

Infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement d'appel public à candidatures

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Lot unique

Description : Marché de conception réalisation pour la couverture mobile et la mise en accessibilité de la terrasse de l'hémicycle de l'Hôtel du Département

Identifiant interne : lot unique

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv) : 45261000 Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 45420000 Travaux de menuiserie et de charpenterie

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45421100 Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 30 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Capacité financière

Utilisation de ce critère : Non utilisé

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Niveau minimal des capacités professionnelle et technique

Description : OPQIBI ou équivalent:1213 étude de façades légères et verrières,1218 ingénierie en génie civil et gros œuvre courants QUALIBAT équivalent :Qualibat 2112 maçonnerie et ouvrages en béton armé Qualibat 3512 fourniture et pose de tous types de menuiseries extérieures dans tout type de bâtiment Qualibat 3211 étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles Qualibat 2342 fabrication et pose de charpente en bois lamellé-collé) et /ou Qualibat 2411 (construction et structures métalliques)

Utilisation de ce critère : Utilisé

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 4

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

5.1.10 Critères d'attribution

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Critères objectifs de limitation du nombre de candidats admis à remettre une offre : - Qualification et qualité du candidat ou de l'équipe candidate - Qualité des références fournies. Critères de jugement des offres : Valeur technique 60% ; Prix 40%

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://marches-securises.fr/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches-securises.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 20/11/2024 à 15:30

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué : Les équipes admises à concourir seront composées d'un groupement comprenant un architecte, un bureau d'études structure (béton, bois, acier) et des entreprises, capables, ensemble, de maîtriser la totalité des compétences concernées par la spécificité du projet. Le candidat devra fournir : • L'organigramme de l'équipe en phase conception et en phase réalisation, • Note de présentation du groupement, • Titres et diplômes des membres des équipes en phase conception et en phase réalisation. Une même entreprise ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement. Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en qualité de membres de plusieurs groupements, conformément à l'article R2142-21-2° du Code de la commande publique. Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres de son personnel, chargés de la prestation.

Informations relatives aux délais de recours : Recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la publication ou notification de la décision attaquée et jusqu'à la signature du contrat. Référé pré contractuel : possible jusqu'à la signature du marché. Référé

contractuel : en application de l'art R 551-7 du code de justice administrative. Recours de plein contentieux : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE (TA)

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE (TA)

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CG des Alpes-Maritimes - Direction de la Construction et du Patrimoine (06)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : CG des Alpes-Maritimes - Direction de la Construction et du Patrimoine (06)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE (TA)

Organisation qui reçoit les demandes de participation : CG des Alpes-Maritimes - Direction de la Construction et du Patrimoine (06)

Organisation qui traite les offres : CG des Alpes-Maritimes - Direction de la Construction et du Patrimoine (06)

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : CG des Alpes-Maritimes - Direction de la Construction et du Patrimoine (06)

Numéro d'enregistrement : 220600001900016

Adresse postale : Département des Alpes-Maritimes - Centre Administratif Départemental (CADAM)

Ville : Nice

Code postal : 06201

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Adresse électronique : marches@departement06.fr

Téléphone : +33 497186000

Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://www.marches-securises.fr>

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0003

Nom officiel : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE (TA)

Numéro d'enregistrement : 17060005000026

Adresse postale : 18 avenue des Fleurs CS 61039

Ville : NICE CEDEX 1

Code postal : 06050

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Point de contact : Tribunal Administratif de Nice

Adresse électronique : greffe.ta-nice@juradm.fr

Téléphone : +33 489978600

Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr/>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <http://nice.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 3a382cf9-496f-486d-860b-69d966947430 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 18/10/2024 à 16:47

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/10/2024